

Montréal, le 24 février 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
800, rue du Square-Victoria
Bureau 3500
C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**OBJET : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments
Dossier R-4169-2021, phase 2**

Cher confrère,

Veillez trouver ci-jointe la demande de renseignements n° 1 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à l'AQP dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision no D-2022-142, les réponses à cette demande de renseignements devront être déposées à la Régie **au plus tard le 7 mars 2023 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.